

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

SAPEURS POMPIERS

Le C.P.I. (*Corps de Première Intervention*) recrute : la candidature de tout volontaire, femme ou homme, âgé (e) de plus de 16 ans sera étudiée pour intégrer la Compagnie de Sapeurs Pompiers de Drom. Tout renseignement peut être demandé auprès du Chef de Corps, Bernard Larruat (04.74.30.62.06).

Quant aux moins de 16 ans (à partir de 12 / 13 ans), ils peuvent aussi demander à intégrer une section de cadets qui leur permettra de continuer en Corps de Première Intervention ou Centre de Secours, dès 16 ans, en ayant déjà validé leurs formations initiales (théorie et pratique). Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser au Chef de Corps ou au Maire, accompagné d'un parent.



COLLECTE DE PNEUS

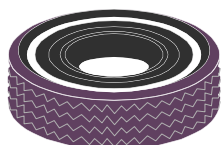


La Communauté de Communes de Treffort en Revermont organise, pour ses habitants, une opération d'enlèvement de pneus
les 17, 19 et 20 mars 2004 dans les deux déchetteries.

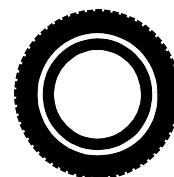
Mercredi 17 mars : à **Treffort**, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H ;
à **Simandre**, 14 H à 18 H.

Vendredi 19 mars : à **Treffort**, de 12 H à 15 H.

Samedi 20 mars : à **Treffort**, de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H ;
à **Simandre**, de 14 H à 17 H.



Sont acceptés les pneus de vélos, motocyclettes et véhicules légers ; impérativement **déjantés**. Les **déstockages agricoles** ainsi que les **apports d'entreprises artisanales ou industrielles ne sont pas acceptés**. Il est fait appel au civisme de chacun pour respecter ce règlement.



Pour tout renseignement : 04 74 42 38 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AIN



SAMU 01



DU BON USAGE DES NUMÉROS D'URGENCE POUR UNE RÉPONSE ADAPTÉE A CHAQUE SITUATION

En cas d'urgence
médicale

En cas d'accident sur la
voie publique, d'incendie
ou de tout autre sinistre

Appelez le **15**
(SAMU)

Appelez le **18**
(Sapeurs-Pompiers)

On vous demandera vos nom, prénom, adresse exacte, numéro de téléphone et le motif détaillé de votre appel.

En cas de détresse vitale, les secours sont engagés immédiatement.

Les appels concernant les malades ou les blessés sont transmis au médecin régulateur du SAMU qui est chargé :

- d'apprécier la gravité et l'urgence de la situation
- de déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature de l'appel

Le médecin pourra vous donner des conseils et vous guider dans la réalisation des premiers gestes à effectuer en attendant l'arrivée des secours

Plusieurs solutions sont possibles :

- un conseil médical
- l'orientation vers le médecin traitant ou le recours au médecin de garde
- l'envoi d'une ambulance privée pour un transport sanitaire urgent
- l'intervention des moyens de secours des sapeurs-pompiers (y compris leur service de santé)
- l'envoi d'un SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation)

En plus du **15** et du **18**, il existe un numéro d'appel d'urgence destiné aux demandes de secours formulées par les personnes se trouvant sur le territoire européen : **c'est le 112**

Prochainement, à Bourg-en-Bresse, un Centre de Traitement et de Régulation des Appels commun **15**, au **18** et au **112** reçus pour l'ensemble du département de l'Ain permettra aux différents acteurs l'urgence d'améliorer encore leur coordination.

GESTION DES DECHETS

Tritout vient de terminer ses comptes pour l'année 2003 : détail des quantités collectées, évolution des tonnages et des coûts. Depuis 2000, les habitants de la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) disposent de trois moyens d'évacuer les déchets qu'ils produisent : la collecte hebdomadaire en porte à porte, pour les ordures ménagères *non recyclables*, les déchetteries et les P.A.V. (Points d'Apport Volontaire), pour les déchets triés qui peuvent être valorisés.

La quantité de déchets collectés a régulièrement augmenté, ce qui est lié à l'augmentation naturelle de la population, mais aussi à une progression de la quantité de déchets produit par chacun d'entre nous. Ainsi, sur le territoire de la communauté de communes, nous sommes passés, de 2000 à 2003, de 425 kilos à **510 kilos par habitant et par an** (soit une augmentation de 20 %).

Une partie croissante de ces déchets est revalorisée, mais on note de légères inversions des courbes entre 2002 et 2003 : le tonnage de la collecte hebdomadaire a augmenté après plusieurs années de diminution, et celui des apports en déchetteries a diminué après une phase de croissance. Ainsi, lors de la mise en place des P.A.V., en 2000, le taux de revalorisation était passé de 22,36 à 37,06 %, pour atteindre 38,31 % en 2002 et revenir à **35,90 % en 2003**.

Plusieurs constats peuvent être réalisés ; les principaux semblent indiquer que des déchets facilement triables se retrouvent trop souvent dans les ordures ménagères (papier, ferraille et, parfois, verre). *Il est dommage que les efforts réalisés jusque là ne continuent pas, juste au moment où ils commencent à porter leurs fruits (en 2003, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a cessé d'augmenter et a même diminué)*.

Tous déchets et tous modes de collecte confondus, la CCTER a ainsi traité :

en 2000 : 3 281 tonnes de déchets, pour un coût total de 293 130 € (soit 38 € par habitant)

en 2003 : **4 075 tonnes** de déchets, pour un coût total de **375 325 € (soit 47 € par habitant)**

Enfin, rappelons que c'est du comportement de tous que dépend le montant facturé à chacun dans sa taxe sur les ordures ménagères, en comparant quelques chiffres clés :

Une tonne d'ordures déposée dans la **collecte hebdomadaire** coûte **146,20 €**

Une tonne de déchets triés emportés en **déchetterie** coûte **61,87 €**

Une tonne de déchets triés déposés dans les trois conteneurs du **P.A.V.** coûte **37,48 €**

. . . PLUS NOUS TRIONS, MOINS NOUS PAYONS !



QUELS TRAITEMENTS POUR NOS DECHETS

Depuis quelques années les élus ont le souci grandissant de maîtriser la gestion des déchets ménagers et assimilés. L'évolution inquiétante du volume et de la nature de ces déchets, (chacun de nous « produit » une demi tonne de déchets de tous ordres chaque jour) les difficultés techniques de traitement, les préoccupations des habitants sur le choix de filières, rendent chaque jour plus complexe la recherche de solutions. Lettres d'information et de sensibilisation, mise en service de déchetteries et de points d'apports volontaires, articles dans les bulletins communaux et dans la presse, interventions dans les écoles, appellent régulièrement à une prise de conscience. La commune de TREFFORT-CUISIAT et la Communauté de Communes de Treffort en Revermont (CCTER) sont largement engagées dans ces actions.

Comment évoluent nos comportements ?

Quelles prévisions sont possibles ?

Quelle est l'expérience de la Communauté de Communes de Treffort en Revermont ?

Un syndicat intercommunal baptisé ORGANOM a été créé en 2002 entre 194 communes qui comptent 270.000 habitants. Ce syndicat est désormais chargé de mettre en place des solutions de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son périmètre.

Quelle est la mission d'ORGANOM ?

Quelles sont les décisions engagées ?

Quelles sont les questions en cours d'étude ?

Sur quels critères faire des choix ?

Pour mieux connaître les données du problème,
Pour contribuer à une prise de conscience de tous,
Pour s'informer des différentes hypothèses possibles à mettre en oeuvre,

La commune de TREFFORT-CUISIAT organise une réunion publique avec la participation des responsables d'ORGANOM.

**Salle des fêtes de TREFFORT
LUNDI 8 Mars à 20 H. 30**

Venez nombreux à cette réunion d'information et d'échange.